



# LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

# SOMMAIRE

**ACCUEIL DU STAGIAIRE**

**PRESENTATION**

**INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS**

**REFERENTS PEDAGOGIQUES**

**MODALITES PEDAGOGIQUES**

**INFORMATIONS LOGISTIQUES**

**INFORMATIONS DE CONTACT**

**DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE**

**REGLES DE SECURITE**

## ACCUEIL DU STAGIAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous sommes ravis de vous accueillir en stage au sein de notre organisme de **formation 3iD Coaching & Formation**.

**3iD Coaching & Formation** fournit des prestations au sein des entreprises publiques ou privées spécialisées sur les problématiques liées au changement, à l'interculturalité et au développement commercial. L'organisme fournit également des prestations plus classiques relatives au management et au leadership.

Les prestations sont établies par des professionnels du monde de l'entreprise qui mettent à votre disposition, leur expertise, leur savoir-faire et la passion de transmission qui les animent.

Les formations respectent une diversité d'éléments alliant entre autres, la théorie, le partage d'expériences, les études de cas, les mises en situation, les jeux pédagogiques de façon à les rendre ludiques mais efficaces.

Nous sommes soucieux de vous apporter tant sur l'enseignement lui-même que sur son environnement, la qualité à laquelle vous êtes en droit d'attendre et soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour être au plus près de vos attentes.

Vous êtes aussi acteur de cette qualité en prenant connaissance et en respectant les règles de sécurité et le règlement intérieur afférant à notre organisme que vous trouverez dans ce livret d'accueil.

Nous vous souhaitons un excellent stage parmi nous.

Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'assurance de notre plus grande considération.



**Laurence Blanchet**

Présidente 3iD Coaching & Formation

## PRESENTATION

Laurence Blanchet a une expérience professionnelle de plus de trente ans dans le milieu de l'entreprise. En 2016, elle décide de prendre son autonomie et de se professionnaliser dans l'accompagnement des Dirigeants, des Managers, des équipes et de tout collaborateur. Elle crée 3iD Coaching en 2018 et décide d'étendre son activité par souci de complémentarité et de perfectionnisme, en ouvrant un organisme de formation, **3iD Coaching & Formation** en début d'année 2020.

**3iD Coaching & Formation** est donc une branche du cabinet 3iD Coaching qui assure des formations en complément des prestations de coaching. Les formations sont ciblées sur des thématiques précises telles que le Changement stratégique, l'Interculturalité et le Développement Commercial mais également sur des thématiques plus généralistes comme le Management ou le Leadership. Les formations sont réalisables en anglais et en espagnol et font la spécificité du cabinet.

## INFORMATIONS SUR LES FORMATIONS

3iD Coaching dispense deux grands types de formation :

- **Formations intra-entreprises** : il s'agit de formations internes à une entreprise et qui regroupent des collaborateurs d'une même fonction ou de fonctions différentes mais ayant à résoudre des problématiques similaires. Il s'agit le plus souvent de formations sur-mesure selon la situation propre à l'entreprise mais il peut s'agir de formations standards adaptées à l'entreprise.
- **Formations inter-entreprises** : il s'agit de formations standards sur les pôles de compétences caractéristiques du cabinet et dont les problématiques sont communes à plusieurs entreprises.

## REFERENTS PEDAGOGIQUES

**Laurence Blanchet** : Coach professionnelle entreprise RNCP Niveau 7 et Formatrice  
Présidente 3iD Coaching et 3iD Coaching & Formation.  
Spécialiste de l'organisation, du management, des milieux interculturels. Trilingue français, anglais, espagnol.  
Expérience de 30 dans l'industrie, dans un groupe international, et pour des sociétés écossaise et allemande.

**Michèle Coles** : Coach professionnelle et Formatrice. Spécialiste du management et de l'expatriation. Trilingue français, anglais, italien.  
Expérience des milieux bancaires.

## MODALITES PEDAGOGIQUES

Selon le type de formation proposée, nous employons :

**La méthode déductive** : il s'agit là de mettre en œuvre **les méthodes affirmatives et interrogatives**. Les connaissances aux personnes en formation sont transmises par le biais d'une présentation, claire et synthétique, alimentée d'exemples, d'images, d'anecdotes et enrichie de questions ouvertes, de reformulations, afin de vérifier si les messages sont correctement perçus. Cette méthode favorise la réflexion et les réponses pertinentes. Les outils utilisés sont souvent les images et les vidéos.

**La méthode inductive** : il convient de mettre en pratique et en œuvre les connaissances grâce à la découverte via **la démonstration**, et à l'action via **la mise en application**. Les outils utilisés sont souvent l'étude de cas, le jeu de rôle, la mise en situation. (**méthode démonstrative et expérientielle**)

**La méthode heuristique** : on fait appel à l'imagination des apprenants pour les mener à de nouvelles découvertes et à devenir acteur. Cette méthode fait appel à la créativité et à l'intelligence collective puisque le groupe ou le demi groupe réfléchit ensemble à des hypothèses et des solutions. Il s'agit de **la méthode active**.

## INFORMATIONS LOGISTIQUES

**Localisation** : pour les formations inter-entreprises, les formations ont lieu dans des locations de salles parfaitement équipées, avec écran vidéo, paperboard, prises électriques, internet, wifi...

- Salles sur Paris et Levallois-Perret
- Salles sur Bordeaux, Bègles et Mérignac
- Autres villes : à confirmer

Les détails des salles et leur localisation précise sont fournis aux stagiaires dans la convocation qu'ils recevront au minimum 1 mois avant le début du stage.

Les formations ont lieu en présentiel mais une partie du programme pourra être organisée en distanciel selon la nature du programme et sur demande, pour les entreprises qui le souhaitent. Elles se feront alors le biais des moyens digitaux à disposition, skype, zoom...La mise en place d'une plateforme pédagogique est prévue et viendra enrichir la disponibilité des ressources à disposition.

Dans le cas de formations à distances, les éléments de connexion seront communiqués aux stagiaires au minimum 1 semaine avant le début du stage.

**Restauration** : 3iD Coaching & Formation s'assure qu'un service restauration est disponible sur place ou à proximité des salles de formation et en communiquera les informations en amont aux futurs apprenants.

**Personne à mobilité réduite** : 3iD Coaching & Formation s'assure de mettre à disposition de ses stagiaires une structure permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

## INFORMATIONS DE CONTACT

Pour toute question relative à la formation ou à son organisation, merci de contacter directement : **Laurence Blanchet** - Téléphone : 06 72 84 42 44 - [laurence.blanchet@3id-coaching.com](mailto:laurence.blanchet@3id-coaching.com)

## DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le participant au stage reçoit en amont de la formation, le **Règlement Intérieur** et le **livret d'accueil**. Il doit en prendre connaissance et de conformer au règlement. Il a un rôle à la fois d'acteur et d'observateur, il est donc amené à réaliser une communication écrite et orale. A ce titre, le stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, et au respect des droits des usagers en tant que personnes.

DE-Livret d'accueil et  
Règlement intérieur 20 05 2020

Il est particulièrement important pour le stagiaire de respecter :

- 1) l'usager en tant que personne
- 2) les règles d'hygiène, une tenue correcte et propre
- 3) le respect du matériel
- 4) les règles de civilité.

Le stagiaire est l'acteur de sa formation, à ce titre, le bénéfice tiré de la formation et sa réussite dépendront aussi du dynamisme, de l'investissement et de la curiosité dont il fera preuve.

### **REGLES DE SECURITE**

Chaque stagiaire a l'obligation de veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Tout accident ou incident survenant à l'occasion d'une formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de la formation ou à son représentant.

Les participants ne devront en aucun cas être en possession de produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les participants. Les participants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

Les règles spécifiques d'hygiène « Covid-19 » deviennent des règles de sécurité concernant sa propre santé et celle des autres et doivent être scrupuleusement respectées. Elles sont explicitées dans le règlement et un protocole a été mis en place à cet effet, remis à chaque participant en amont de la formation.

# REGLEMENT INTERIEUR

## **Préambule**

3iD Coaching & Formation développe des activités de formation professionnelle. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants suivant une formation organisée par 3iD Coaching & Formation.

**Article 1 :** Conformément à la législation en vigueur (Art. L6352-3 à 5 et R.6352-1 à 8 du code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

## **Article 2 : Personnes concernées**

Le Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée dans les locaux mis à la disposition de 3iD Coaching & Formation et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

## **Article 3 : Règles générales**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

**Spécificités Covid-19 :** *application à confirmer (en cas de mesures gouvernementales « spéciales pandémie » à la date de la formation*

**Formation intra-entreprises :** le participant à la formation est soumis au règlement de sa propre entreprise et devra au besoin accepter les mesures additionnelles définies par 3iD Coaching & Formation et qui lui seront communiquées.

**Formation inter-entreprises :** 3iD Coaching & Formation dispense des formations uniquement dans des salles de plus grande capacité par rapport au nombre de stagiaires inscrits afin de respecter la distanciation sociale.

Il est également demandé aux participants :

- Pas de contact physique (salutations, échange de matériel...)
- Utilisation d'un siège sur deux (les salles sont en surcapacité au nombre de participants)
- Port éventuel d'une visière et/ou d'un masque (fournis par 3iD Coaching & Formation)
- Lavage des mains au gel hydroalcoolique, plusieurs fois par jour.
- Apporter son propre matériel, PC, stylos, feuilles, calepin....
- Retourner le questionnaire fourni par 3iD Coaching au plus tard la veille de début de formation, sans lequel le formateur se réserve le droit de refuser l'accès au stage au participant ne l'ayant pas retourné.

## **Article 4 : Interdiction de fumer**

Il est strictement interdit de fumer et de « vapoter » au sein des locaux.

## **Article 5 : Boissons alcoolisées**

Il est interdit aux apprenants de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

## **Article 6 : Accident**

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

## **Article 7 : Consignes incendie**

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants. Les

apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement d'accueil

**Article 8 : Produits toxiques**

Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique, ou encore des équipements pouvant nuire au bon fonctionnement des installations.

**Article 9 : Animaux**

Les animaux sont interdits dans l'ensemble des lieux

**Article 10 : Tenue et horaires de stage**

Les horaires de stage sont fixés par 3iD Coaching & Formation et portés à la connaissance des stagiaires. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée par le stagiaire.

**Article 11 : Tenue et comportement**

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

**Article 12 : Usage du matériel**

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

**Article 13 : Enregistrements, propriété intellectuelle**

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

**Article 14 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires**

3iD Coaching & Formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature, déposés par les apprenants dans les locaux.

**Article 15 : Sanctions et procédure disciplinaire**

Tout manquement de l'apprenant à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction qui peut être : l'avertissement oral, l'avertissement écrit, l'exclusion temporaire ainsi que l'exclusion définitive. La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail (Art. R6352-3 et suivants).

**Article 16 : Publicité**

L'apprenant est systématiquement informé de ce règlement intérieur avant la session de formation.

